

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BELLIGNAT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	23

Date de la Convocation
22/01/2025

Date d'affichage
22/01/2025

OBJET

DEMANDE DE FONDS DE
CONCOURS – HAUT BUGEY
AGGLOMERATION –
Aménagement des abords de la
Mairie / Embellissement

Séance du 30 Janvier 2025 _____

L'an Deux Mil Vingt Cinq _____

Et le trente _____

A Dix Huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, en Mairie, sous la présidence de **Mme RAVET Véronique, Maire.**

Présents : RAVET V. - MILLET D. – GUILLAUBEZ C. – VINCENT B. – NIOGRET C. – PARNALLAND E. – BUFFAUT C. - COLOMBET M. – CERQUEIRA C. – FRATTER M. – PERDRIX T. – BARBIER M. – HASSOUN K. – MOREIRA J. – LADRE R. - BOURGEON A. - BOURDONNAY C - DE MATOS C.

Absents : ARMETTA C.– PARIS-CADET J. – GROSSIORD A.

Excusé : OZDEMIR Y.

Procuration est donnée par PITTION V. à RAVET V.
Procuration est donnée par PICHON H. à NIOGRET C.
Procuration est donnée par BARBERIS P. à COLOMBET M.
Procuration est donnée par KILIC D. à VINCENT B
Procuration est donnée par RHODET F. à FRATTER M.

Secrétaire de Séance : CERQUEIRA Carlos

Rapporteur : Véronique RAVET

Madame Véronique RAVET, rappelle que le projet d'embellissement des abords de la Mairie étaient prévus en 2024 et débiteront au printemps. Ce dossier avait l'objet d'une demande de subvention auprès de la région Rhône-Alpes au titre de sa politique d'aménagement du territoire. A ce jour, nous n'avons pas obtenu de réponse et souhaitons solliciter Haut Bugey Agglomération, dans le cadre du fonds de concours pour compléter le financement.

Il est rappelé que le Conseil d'Agglomération, dans sa séance du 16 décembre 2021, a approuvé le pacte financier et fiscal de la Collectivité. Ce pacte confirme d'une part, le soutien de Haut-Bugey Agglomération à l'investissement de ses Communes membres et d'autre part, l'ouverture d'une enveloppe de 5,4 Millions d'Euros couvrant la période 2021-2026 (soit 900 000 € par an).

C'est dans ce cadre, que le dispositif « Fonds de concours » pour les Communes Membres a été reconduit et le règlement d'attribution approuvé.

1. La date butoir fixée par le règlement de dépôt des demandes est le 15 juin de l'année en cours.
2. Les communes peuvent, si elles le souhaitent, déposer une demande par an.

Le taux de contribution maximum de HBA est fixé à **20% du plan de financement du projet avec un plafonnement du montant du projet à 500 000 € HT** et 30% pour les projets inférieurs à 50 000 € HT.

Madame le Maire propose que le projet d'embellissement du parvis de la mairie soit déposé en vue de l'obtention de 20% du montant des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DONNE POUVOIR à Madame le Maire pour déposer la demande de fonds de concours auprès de HBA, en vue de l'obtention de 20% du montant des travaux chiffrés selon le plan de financement joint.

Suivent les signatures
Le Secrétaire
Carlos CERQUEIRA



Le Maire,
Véronique RAVET

Accusé de réception en préfecture
001-210100319-20250130-D_2025_01_30_0705
Date de télétransmission : 31/01/2025
Date de réception préfecture : 31/01/2025

